

Médicaments psychotropes : une étude de l'Assurance Maladie sur la consommation et les pratiques de prescription

La problématique

Les médicaments psychotropes, ensemble hétérogène de molécules (cf.annexe), ont comme point commun de proposer une réponse chimique à un trouble psychiatrique identifié. Les progrès obtenus ces dernières années vont dans le sens d'une meilleure tolérance apparente. Cette plus grande maniabilité peut faire courir le risque d'une banalisation du recours à ces médicaments.

Selon le CREDES, les Français sont les plus grands consommateurs de psychotropes en Europe. Plus de 150 millions de boîtes d'anxiolytiques, d'hypnotiques, d'antidépresseurs et de neuroleptiques ont été remboursées par l'Assurance Maladie en 2002 pour les assurés du régime général (hors fonctionnaires et étudiants). Cette importante consommation spécifique à la France constitue un enjeu majeur de santé publique.

Une étude réalisée par l'Assurance Maladie dresse un portrait des personnes qui se sont fait rembourser des psychotropes.

Les principaux résultats

Durant l'année de l'enquête (2000), près de 25% de la population protégée par le régime général avait bénéficié au moins une fois du remboursement d'une prescription de psychotropes¹.

Les psychotropes les plus utilisés étaient les anxiolytiques (17,4% de la population a bénéficié d'une prescription d'anxiolytiques au moins une fois dans l'année) suivis des antidépresseurs (9,7%), des hypnotiques (8,8%), des neuroleptiques (2,7%), des médicaments utilisés dans la dépendance alcoolique (0,5%), du lithium (0,1%).

D'une façon générale, la prévalence et la fréquence des remboursements de psychotropes augmentent avec l'âge. Elles sont également beaucoup plus importantes pour les femmes que pour les hommes chez les plus de 70 ans : 55% des femmes et 33% des hommes. Cette progression aussi importante de la consommation avec l'âge est une donnée récente (elle n'apparaît pas dans les études de 1994).

11% de la population protégée sont des utilisateurs réguliers de psychotropes (plus de 4 remboursements par an). Plus précisément, 7% sont des consommateurs réguliers d'anxiolytiques, 4,9% d'antidépresseurs, 3,7% d'hypnotiques.

La majorité des personnes (64%) auxquelles sont remboursés des psychotropes paie le ticket modérateur. Les personnes souffrant d'une affection de longue durée, les personnes invalides, et dans une moindre mesure, les personnes bénéficiaires de la CMU complémentaire représente environ 36 % des consommateurs.

Au total, les ordonnances remboursées de psychotropes sont effectuées dans 90 % des cas par un médecin généraliste. La part des psychiatres dans les remboursements des psychotropes est

1 L'étude porte uniquement sur les prescriptions de ville

variable selon les molécules : de 9,5 % pour les prescriptions d'anxiolytiques à 48% pour le lithium utilisé dans le cas de maladies psychiatriques spécifiques.

Quelques observations

Certains résultats suscitent des interrogations :

- la forte proportion de personnes se faisant rembourser des antidépresseurs (9,7% de la population) alors que les études actuelles estiment le nombre de personnes dépressives à environ 4,7% de la population.
- Le fort pourcentage de consommateurs réguliers d'anxiolytiques et d'hypnotiques (40% des utilisateurs de ces deux médicaments sont des consommateurs réguliers) n'est pas en adéquation avec les recommandations médicales selon lesquelles ces traitements doivent être occasionnels.
- A contrario, on doit s'interroger sur le fort pourcentage de personnes se faisant rembourser de façon ponctuelle des antidépresseurs (30%) alors qu'il s'agit d'un traitement de fond donc sur la durée. La consommation est-elle réelle ? Le traitement est-il abandonné au bout de quelques jours ?

L'augmentation de la consommation de psychotropes avec l'âge ne repose sur aucune donnée médicale. Ce phénomène est en outre préoccupant car le rôle des psychotropes est réel dans les chutes accidentelles (on estime que les psychotropes sont responsables d'environ de 20 à 30 % des chutes des personnes âgées).

Ces médicaments peuvent également être à l'origine de troubles confusionnels et nombre d'entre eux ont des effets secondaires cardiaques connus ou potentiels.

D'autres résultats confirment les études médicales existantes. En particulier les résultats concernant la consommation des médicaments contre la dépendance à l'alcool qui concerne dans 66% des cas des hommes et dans 20% des cas des bénéficiaires de la CMU complémentaire. De nombreuses études ont montré une prévalence plus grande de la dépendance de l'alcool parmi les hommes et les liens entre précarité et dépendance alcoolique.

Comme pour le bon usage des antibiotiques, l'Assurance Maladie souhaite travailler avec les médecins libéraux sur le thème des psychotropes.

L'étude complète médicaments psychotropes : consommation et pratiques de prescription en France métropolitaine. Données nationales, 2000 » est disponible sur le site internet de l'Assurance Maladie, Ameli.fr, rubrique Connaître l'Assurance Maladie/Publications

QUELQUES CHIFFRES SUR LES MEDICAMENTS PSYCHOTROPES **Extraits de MEDIC'Assurance Maladie 2002**

Les quantités prescrites

Au cours de l'année 2002, le régime général d'Assurance Maladie (hors fonctionnaires et étudiants) a remboursé plus de 150 millions de boîtes de psychotropes (+ 3,3% /2001) dont :

- 46,7 millions de boîtes d'antidépresseurs (+ 5,9%)
- 56 millions de boîtes d'anxiolytiques (+ 3,2%)
- 35,3 millions de boîtes d'hypnotiques (+ 1,8%)
- 14,5 millions de boîtes de neuroleptiques (-0,4%)
- 1,2 millions de boîtes pour les médicaments de sevrage d'alcool (+ 0,6%)
- 500 000 de boîtes pour les médicaments de Lithium (-2,2%).

Trois médicaments psychotropes figurent parmi les 25 médicaments les plus prescrits :

- le premier est un somnifère (hypnotique): STILNOX®, 14 millions de boîtes, + 6,8% (rang 5 contre 6 en 2001) ;
- le deuxième est un antidépresseur DEROXAT®, 11 millions de boîtes, + 11,3% (rang 11 contre 16 en 2001) ;
- le troisième est un anxiolytique TEMESTA® , 8 millions de boîtes, +10.2% (rang 25 contre 36 en 2001).

Le recul de PROZAC® IMOVANE®, LEXOMIL® et XANAX® (respectivement rang 42, 30, 28 et 31 contre 19, 20,24, 25 en 2001) s'explique essentiellement par la pénétration de leurs génériques mais la prescription de ces molécules n'est pas en régression .

Les dépenses d'Assurance Maladie

Les dépenses de remboursement des médicaments psychotropes entrant dans le champ de l'étude se sont élevées à plus de 950 millions d'euros (soit + 6,5%/2001).

- 474 millions d'euros pour les antidépresseurs (+ 6.1%), sels de lithium compris
- 146 millions d'euros pour les anxiolytiques (+ 1,3%)
- 92 millions d'euros pour les hypnotiques (-6.6%). (champ de l'étude)
- 220,5 millions d'euros pour les neuroleptiques (+13%)
- 17,5 millions d'euros pour les médicaments de sevrage d'alcool (+ 5,1%)
- 4 millions pour les médicaments de Lithium (-2,4%)

Les anxiolytiques (par ex. Lexomil®, Temesta®)) visent à traiter les symptômes des crises d'angoisse aiguë pour les prescriptions ponctuelles ainsi que les troubles anxieux réactionnels (indication transitoire). Il existe des effets indésirables dont le risque de dépendance, les troubles de la mémoire et le risque de sédation.

Les hypnotiques (ex : Imovane®, Stilnox®) traitent les troubles du sommeil durables ayant un retentissement sur l'activité de la journée. Les antidépresseurs (ex Déroxat®, Prozac®, Anafranil®) sont indiqués dans le cas d'états dépressifs avec des symptômes à caractère durable et invalidant.